

Sainte-Thérèse, le 16 septembre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 335 et 334-1 Paroisse de
L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes
V/Réf. : LT00074A

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 3 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Les documents suivants sont accessibles :

1. Certificat d'autorisation 20 juin 2007, 2 pages
2. Certificat d'autorisation du 26 juin 2013, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 14 décembre 2011, 6 pages
4. Rapport d'inspection du 10 octobre 2013, 6 pages
5. Avis de non-conformité du 28 octobre 2013, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (19 pages)

Sainte-Thérèse, le 20 juin 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Municipalité d'Oka
183, rue des Anges
Oka (Québec) J0N 1E0

N/Réf.: 7430-15-01-01735 02
400413772

Objet : Réaménagement d'une rampe de mise à l'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 3 juillet 2006, reçue le 10 juillet 2006 et complétée le 18 juin 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

· Réaménagement d'une rampe de mise à l'eau.

Le projet se situe sur le lot 335 du cadastre de la Paroisse de l'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes, municipalité d'Oka, MRC de Deux-Montagnes.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé : « *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation-Évaluation environnementale du projet de remplacement d'une rampe de mise à l'eau à Oka* », signé par Marie Lafontaine, biol, Génivar, le 3 juillet 2006, accompagné d'une lettre signée par Marie Lafontaine, biol., Génivar, le 4 juillet 2006 ;
- Document intitulé « *Rampe de mise à l'eau municipale pour bateaux - Devis* », signé par Pascale Belzile, ing, Génivar et Vincent Lauzon, ing, Génivar, le 3 juillet 2007 ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7430-15-01-01735 02
400413772

Le 20 juin 2007

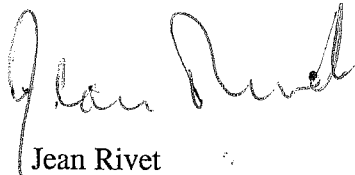
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des engagements supplémentaires, signée par Éric Blouin, ing., directeur des Services techniques, municipalité d'Oka, datée du 11 juin 2007 ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des engagements supplémentaires, signée par Marie Lafontaine, biol., Génivar, datée du 14 juin 2007 ;
- Plan GC-01 intitulé « *Rampe de mise à l'eau municipale pour bateaux-Municipalité d'Oka* », signé par Vincent Lauzon, ing., Génivar et par Pascale Belzile, ing, Génivar, daté du 28 juin 2006.

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



JR/DG

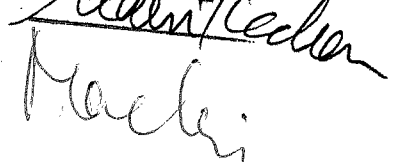
Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSÉ PAR:



RECOMMANDÉ PAR:



Mackie

Sainte-Thérèse, le 26 juin 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Municipalité d'Oka
183, rue des Anges
Oka (Québec) J0N 1H0

N/Réf. : 7430-15-01-01735-03
401046368

Objet : Travaux en littoral, plaine inondable et rive

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 15 mai 2012, reçue le 18 mai 2012 et complétée le 26 juin 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de réparation d'une rampe de mise à l'eau municipale par l'enlèvement d'environ 70 blocs de béton brisés et comblement des cavités à l'aide de 1 m³ de pierres nettes (300-500 mm) en littoral, en plaine inondable 0-20 ans et en rive sur le lot P-335, paroisse de l'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, à la localisation 45°27'35''N; 74°05'16''O, municipalité d'Oka, MRC Deux-Montagnes.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation intitulée « *Réparation de la rampe de mise à l'eau municipale* », signée par Charles-Élie Barrette, directeur du Service d'urbanisme, municipalité d'Oka, document de 5 pages et 15 annexes, 15 mai 2012;
- Document intitulé « *Rampe de mise à l'eau municipale - Consentement Mohawk* », préparé par Charles-Élie Barrette, directeur du Service d'urbanisme, municipalité d'Oka, 1 page et 1 pièce jointe, 17 janvier 2013;

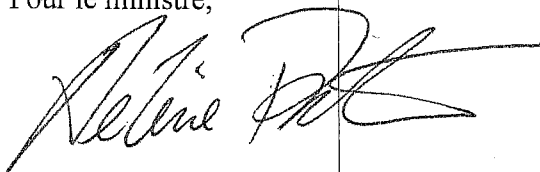
- Courriel intitulé « *RE : 2013-06-25 Demande de délivrance du Certificat d'autorisation* », envoyé par Charles-Élie Barrette, directeur du Service d'urbanisme, municipalité d'Oka, 4 pages et 2 pièces jointes, 26 juin 2013, 13 h 20.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/VDD/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:

RECOMMANDÉ PAR:

_____ 

1. Identification

Date de l'inspection : 2011-12-14 <small>AAAA-MM-JJ</small>	Heure d'arrivée : 10 h 45	Heure de départ : 10 h 55
Inspecteur : Steeve Lachance	Accompagné de : Eric Gauthier	
No intervention : 300708296	No gestion documentaire : 7430-15-01-01735-02	
Type d'intervention : Inspection	No document : 400883538	
Type de demande liée :	No demande : 200327566	
But de l'inspection :		
Suivi de certificat d'autorisation. Rampe de mise à l'eau. Oka, lot P-70.		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Milieu hydrique, Oka

Nom usuel du lieu

Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) :

Au bout de la rue Saint-Pierre, au sud de l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste.

No du lieu : 13434162

Type de lieu : berge, rive

Coordonnées géographiques (UTM, NAD83, zone 18T): X : 571 326 Y : 5 034 419

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Municipalité D'Oka	183, rue des Anges, Oka	Y1501181

Conditions météo

Nuageux ; 0°C

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Aucune		

Mode d'identification

But expliqué : oui non s.o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 5

Nombre de photos annexées : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Canon PowerShot A490.

Les photos originales sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\lacst05\7430-15-01-01735-02\2011-12-14

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune, à ma connaissance, n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1.

À noter que l'heure et la date apparaissant sur les photos sont erronés.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Croquis 1 : Croquis des lieux
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Date de l'inspection : 2011-12-14

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01735-02

2. Mise en contexte (facultatif)

La municipalité d'Oka a effectué des travaux suite à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le réaménagement d'une rampe de mise à l'eau.

À noter qu'un point a été relevé à l'aide d'un gps Garmin etrex legend HCx.

3. Description de l'inspection

J'effectue une inspection du site de la rampe de mise à l'eau en prenant certaines mesures, tel que la longueur et la largeur de l'ouvrage. Je vérifie la présence d'élément qui était à conserver.

Il n'y a pas de problème d'érosion.

Date de l'inspection : 2011-12-14

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01735-02

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Vérification des plans inclus au certificat d'autorisation par géoréférencement.

5. Conclusion

La rampe est construite selon les plans inclus dans la demande ce certificat d'autorisation. La validation de sa position a été vérifiée par la présence d'élément à conserver lors des travaux tel que le mur de pierres.

Aucune infraction constatée.

6. Recommandations

Fermé le dossier.

Signature :



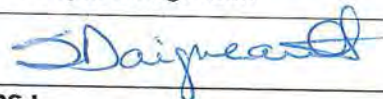
Date de rédaction: 2012-01-06
Année / mois / jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sophie Daigneault

Fonction : Coordinatrice, secteurs hydrique et municipal

Signature :



Date : 12/01/09
Année / mois / jour

Commentaires :



Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : Photo 001.jpg

Description :

Vue de l'empirement devant le muret de pierres conservé.



Photo no : 2

Fichier : Photo 002.jpg

Description :

Vue de l'empirement sur le côté de la rampe.



Photo no : 3

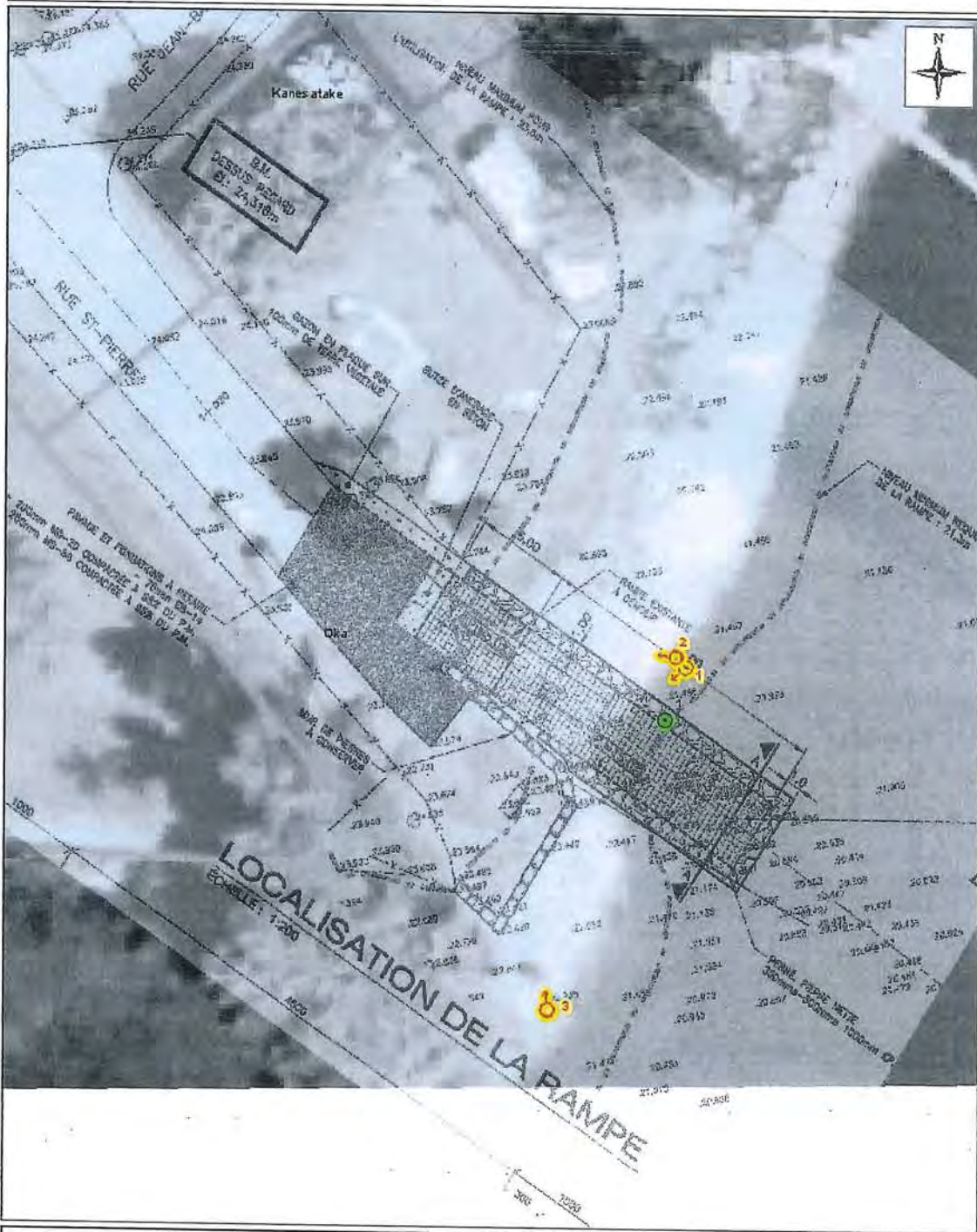
Fichier : Photo 003.jpg

Description :



Vue de l'empirement devant le muret de pierres conservé.



Croquis 1 : Croquis des lieux



LÉGENDE :

-  Point géoréférencé
-  no de la photo et angle de prise de vue

Échelle :  Mètres

Source des données :
 Données vectorielles (carte topographique, fichiers cadastre, etc.) : © Gouvernement du Québec
 Orthophotographies : © Gouvernement du Québec
 ou © Commisariat métropolitain de Montréal
 © Gouvernement du Québec, Direction Régionale de Montréal, 2011.

Réalisé par :
 Staeve Lachance

**Ministère du
 Développement durable,
 de l'Environnement
 et des Forêts**


RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

Version du 07 juin 2013

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-10-10	Heure d'arrivée : 9 h 54	Heure de départ : 10 h 13
Inspecteur : Nathalie Tardif		Accompagné de :

N° intervention : 300833319	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° gestion documentaire : 7430-15-0-01735-03	N° du rapport d'inspection : 401080599
N° demande : 200340805	Type de demande : Document officiel
But de l'inspection : Vérifier la conformité des travaux réalisés dans le cadre du certificat d'autorisation <i>Travaux en littoral, plaine inondable et rive</i> , # 401046368, daté du 26 juin 2013	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Milieu hydrique, Oka	
Nom usuel du lieu : rampe de mise à l'eau	
N° du lieu : 13434162	Type de lieu : berge, rive
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 051050-L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes, Paroisse de, No lot :335	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,459654426500;-74,087699017300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Municipalité d'Oka	Titulaire CA	183, rue des Anges Oka (Québec) J0N 1E0	Y1501181

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 9	Nombre de photos annexées au rapport : 4

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Nathalie Tardif avec un appareil photo de type *PowerShot A495* de marque Canon.

Les photos originales sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\tarna02

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune, à ma connaissance, n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1.

Grilles d'inspection annexées	
Numéro	Titre

Date de l'inspection : 2013-10-10	No de gestion documentaire : 7430-15-0-01735-03
-----------------------------------	---

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	A-3	Localisation de la prise des photographies lors de l'inspection du 10 octobre 2013 à la rampe de mise à l'eau municipale à Oka
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	A-6	Plan montrant un emplacement du domaine de l'état à des fins de location, daté du 30 mai 2013
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	A-1	Certificat d'autorisation <i>Travaux en littoral, plaine inondable et rive</i> , # 401046368, daté du 26 juin 2013
	A-2	Photographies et planche contact
	A-4	Extrait de la demande de certificat d'autorisation daté de 2012, page 4, section 4.5
	A-5	Lettre de Pêches et Océans Canada, daté 31 mai 2012

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis : oui non s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport : oui non s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Un certificat d'autorisation a été délivré le 26 juin 2013 pour des travaux réalisés dans le littoral, la plaine inondable et la rive du lac des Deux-Montagnes à Oka (A-1) dans le cadre de travaux de réparation d'une rampe de mise à l'eau municipale endommagée par les glaces et les conditions climatiques.

Le certificat d'autorisation prévoit :

- Enlèvement de 70 blocs de béton
- Comblir les cavités avec de la pierre nette (300 – 500 mm)

Les travaux doivent se réaliser entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre 2013.

3. Description de l'inspection

À mon arrivée, je constate que les blocs de béton endommagés, ont été retirés (Photo 1). Cependant, ils ont été remplacés par du gravier et du matériel fin (Photo 2). Je constate que des signes d'érosion sont visibles (Photo 3). Je constate dans l'eau que le littoral est en gravier comparable à ce qui a été mis pour la réparation de la rampe de mise à l'eau (Photo 4).

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Quand

Le certificat d'autorisation a été délivré le 26 juin 2013 et l'inspection a été réalisée le 10 octobre 2013. Les travaux ont été réalisés entre ces dates.

Où

Sur le lot P-335, paroisse de l'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes à Oka.

Comme établi dans le certificat d'autorisation, les travaux ont été réalisés dans le littoral, la plaine inondable et la rive du lac des Deux-Montagnes.

Qui

Le titulaire du certificat d'autorisation est la municipalité d'Oka et selon la demande daté du 15 mai 2012, les travaux sont réalisés par la municipalité (A-4).

5. Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Avoir omis de respecter les conditions présentes au certificat d'autorisation intitulé *Travaux en littoral, plaine inondable et rive*, # 401046368, daté du 26 juin 2013, à savoir avoir omis d'utiliser des pierres nettes (300-500 mm) pour combler les cavités.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements
Article 123.1

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain

- Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte (Mi)

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune

- Conséquences complètement réversibles puisque le matériel peut être retiré et que la réfection peut être refaite en respectant le certificat d'autorisation émis. (Mi)

Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptible d'être affecté

- Milieu récepteur n'ayant pas un caractère sensible puisque le milieu visé par les travaux était déjà artificialisé par la rampe de mise à l'eau existante (Mi)

J'évalue les conséquences du manquement comme étant mineur

6. Recommandations

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Je recommande de planifier une vérification (autre qu'inspection) d'ici 28 novembre 2013 afin de s'assurer de recevoir un plan des mesures correctrices.

Rédigé par : Nathalie Tardif

Signature : *Nathalie Tardif*

Date de rédaction : 21 octobre 2013

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Steeve Lachance

Fonction : Chef d'équipe *interim*

Signature : *S. Lachance*

Date : 2013-10-28

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

Transmettre un avis de non-conformité

Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité

Date de l'inspection : 10 octobre 2013

No de gestion documentaire : 7430-15-01-01735-03

Annexe 1 – Photo et planche contact

Photo no : 1

Fichier : IMG_2048.jpg

Description :

Vue d'ensemble



Photo no : 2

Fichier : IMG_2050.jpg

Description :

Matériel fin



Photo no : 3

Fichier : IMG_2055.jpg

Description :

Profond ravinement



Photo no : 4	
Fichier : IMG_2056.jpg	
Description : Gravier dans le fond de l'eau	



IMG_2048.jpg



IMG_2049.jpg



IMG_2050.jpg



IMG_2051.jpg



IMG_2052.jpg



IMG_2053.jpg



IMG_2054.jpg

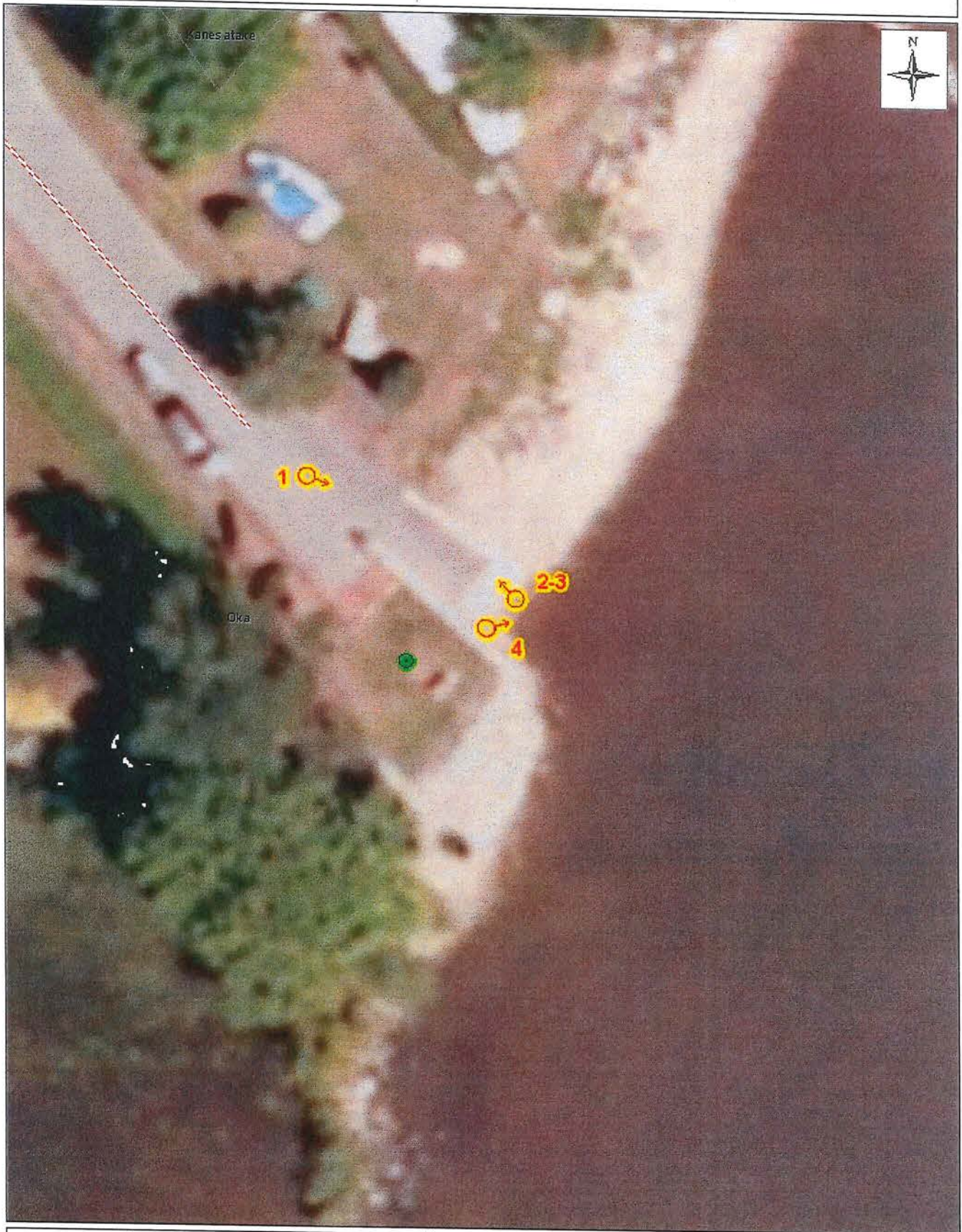


IMG_2055.jpg





IMG_2056.jpg

Localisation de la prise des photographies lors de l'inspection du 10 octobre 2013 à la rampe de mise à l'eau municipale à Oka.



LÉGENDE :

-  : Points GPS
-  : # photo et angle de vue

Échelle :  Mètres

Source des données :
Données vectorielles (cartes topographiques, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec
Orthophotographies : © Gouvernement du Québec
ou © Commisariat métropolitain de Montréal
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :
Nathalie Tardif

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec 



Sainte-Thérèse, le 28 octobre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Municipalité d'Oka
A/S Charles-Élie Barrette
183, rue des Anges
Oka (Québec) J0N 1E0

N/Réf. : 7430-15-0-01735-03
N/Doc. : 401080759

Objet : Non respect du certificat d'autorisation *Travaux en littoral, plaine inondable et rive*, délivré le 26 juin 2013 pour la réfection de la rampe de mise à l'eau municipale à Oka

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 10 octobre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'un certificat d'autorisation *Travaux en littoral, plaine inondable et rive*, délivré le 26 juin 2013, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir avoir omis d'utiliser des pierres nettes de 300 à 500 mm pour combler les cavités.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

...2

De plus, nous vous demandons de nous transmettre **d'ici le 28 novembre 2013** un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère

Lors de cette inspection, il a été constaté qu'il y avait des foyers d'érosion importants susceptibles d'émettre des sédiments dans le littoral du lac des Deux-Montagnes. Les sédiments sont considéré comme étant des contaminants et leur émission dans l'environnement est prohibé par l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement. **Nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires afin de vous assurer de respecter la loi.**

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Nathalie Tardif au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 274 ou à l'adresse courriel nathalie.tardif@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

SL/nt



Steeve Lachance

Chef d'équipe par intérim
Secteurs municipal et hydrique